



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 3 AOÛT 2022, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Nancy Gosselin, Mathilde Lévesque, et Chantal Mélançon, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022
4. Suivis au procès-verbal ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la mrc d'abiti-ouest et intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la mrc d'abiti-ouest ;
9. Contrat SPCA-AO
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

### 2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Mathilde Lévesque et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche

Adoptée

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin et résolu que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

### 4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

2022-08-01

2022-08-02



No de résolution  
ou annotation

2022-08-03

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Aucun suivi

### 5. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

#### Comptes à payer Dépenses à accepter le 3 août 2022

Fournisseur	Description	Coût
Proulx et genesse	Abat poussiere (2 épandages)	43 851,47 \$
Roger Robitaille	Entretien chemin d'hiver (comité)	150,00 \$
Excavation Denis Bédard	Grédeur 5 juillet	1 603,90 \$
Comité plage Pointe-chez-son-pè	Entretien chemin d'hiver (comité)	600,00 \$
Michel Cliche Petite caisse	Terreau promix+frais poste petit journal	84,90 \$
Cia	Sauvegarde en ligne	34,44 \$
Les entreprises JLR	Contrat Aout	2 555,81 \$
Équipement Gélinas	Lame + blot fauchaise	254,00 \$
Librairie du nord	Acaht livre	31,00 \$
Canadian Tire	Pinceaux+barre de tir+lunette sécurité	75,26 \$
André Rheault	Montage démontage cloture (comité de plage)	50,00 \$
Pro Gaz	Essence camion+canisses	317,46 \$
Alain Racine	Entretien chemin d'hiver	400,00 \$
Michel Vaillancourt	Remboursement emprunt comité de plage	2 090,00 \$
Hervé Hamelin	Prise fil chauffant comité plage Cayouette	54,02 \$
Larouche Bureautique	Gestion location bail imprimante	305,12 \$
MRCAO	Quotes parts	1 370,34 \$
Hydro Québec	Éclairage publique	102,41 \$
Hydro Québec	Hydro centre communautaire Ile Nepawa	133,01 \$
Hydro Québec	Hydro casse-croute	73,93 \$
Caisse Desjardins	Frais caisse+frais marge+remb. Interets prêt #4	1 779,74 \$
Visa Desjardins	Cellulaire	46,52 \$
SPCA	Frais annuel 2022	1 000,00 \$
Salaires employés	Juillet	6 948,40 \$
Salaire Directrice générale	Juillet	4 341,48 \$
Salaires conseillers	Juillet	2 573,00 \$
Avantages sociaux employeur	Juillet	1 917,13 \$
	Total	72 744,57 \$
	<b>Revenus</b>	
Taxes municipales	juillet	62 678,32 \$
Xplornet	Location terrain tour	362,61 \$
Poste Canada	Location local	160,00 \$
Permis	Juillet	275,00 \$
Divers	Location aire d'accueil	140,00 \$
Divers	Location salle	220,00 \$
Caisse Desjardins	Déboursement prêt temporaire	542 366,23 \$
Gouvernement du Québec	Subv. PAVL-Entretien	218 601,00 \$
	Total	824 803,16 \$

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 72 744.57\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

### 6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

### 7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

- Gaétan St-Jean nous informe qu'un rassemblement du club nautique a eu lieu;
- Mathilde Lévesque demande qui a les clés de la salle municipale;
- Chantal Mélançon mentionne que le projet de la montagne est sur le point d'être finaliser, il ne reste que quelques détails pour compléter le projet;

### 8. INTENTION D'ACHEMINER LA MATIÈRE ORGANIQUE VERS LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST ET INTENTION D'OBTENIR DU COMPOST PRODUIT PAR LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

2022-08-04

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008 ;

**CONSIDÉRANT** les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide ;

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution N° 21-147) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d'une installation de traitement de la matière organique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Résolution N° 22-131) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest doit signifier au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'intention des municipalités locales visés par l'extrait (compost) ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Mathilde Lévesque et résolu ;

**QUE** La municipalité de Clerval signifie par la présente son intention d'acheminer les matières organiques générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d'origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts.

**QUE** La quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 36 tonnes par année, pour une durée de 20 ans

**QUE** La municipalité de Clerval signifie par la présente son intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest.

**QUE** La municipalité de Clerval estime à 15 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

Adopté

### 9. CONTRAT SPCA-AO

**Considérant que** le contrat avec la SPCA-AO viendra à échéance le 31 décembre 2022;

**Considérant que** plusieurs clauses du contrat ne sont pas respectées;

**Considérant que** nous devons aviser au moins 3 mois avant échéance de nos intentions de non-renouvellement;

**En conséquence**, il est proposé par Gaétan St-Jean Appuyé par Chantal Mélançon de ne pas renouveler le contrat avec la SPCA-AO à compter du 1 janvier 2023.

Adoptée

### 10. APPUI DE LA DEMANDE DU GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ABITIBI

**Considérant que** le Groupement forestier Abitibi est le conseiller attitré pour nous supporter dans l'aménagement des lots épars et intra de notre municipalité.

**Considérant que** le Groupement forestier Abitibi a une très bonne connaissance des enjeux financiers et forestiers concernant l'aménagement forestier.

**Il est proposé** par Nancy Gosselin et appuyé par Chantal Mélançon de demander au Groupement forestier Abitibi de rencontrer la MRCAO dans le but de négocier des modifications aux règles d'attributions des sommes versées par la municipalité au fonds forestier ainsi que des modifications dans les règles d'utilisation des fonds retournés aux municipalités. Ces négociations doivent tenir compte de la pérennité du fonds, de l'équité entre les municipalités sans oublier la bonne gestion des lots forestiers qui ne peut être réalisés sur une période aussi courte qu'une année calendrier.

La municipalité délègue Michel Cliche pour accompagner le Groupement dans ces rencontres.

Adoptée

2022-08-05

2022-08-06



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont posées concernant l'entretien du chemin de l'île Nepawa et demande des alternatives si la niveleuse n'est pas en mesure de pouvoir passer aux 2 semaines comme convenue;
- Une demande est faite concernant un épandage d'abat poussière en avant du centre communautaire de l'île Nepawa avant l'évènement de l'inauguration du Phare des Madelinots, nous regarderons la possibilité si nous sommes en mesure de procéder;
- Nous sommes avisés qu'une balançoire au parc est à réparer, les employés procéderont à la réparation.

### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h32.

  
Stéphanie Côté  
Directrice générale

  
Michel Cliche  
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

2022-08-07



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval